

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

#### **Arrêté du 25 février 2019 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture d'un concours externe sur titres et travaux pour le recrutement d'ingénieurs de police technique et scientifique de la police nationale**

NOR : INTC1905904A

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 25 février 2019, est autorisée, au titre de l'année 2019, l'ouverture d'un concours externe, sur titres et travaux, pour le recrutement d'ingénieurs de police technique et scientifique de la police nationale.

Les candidats pourront s'inscrire en ligne sur les sites internet du recrutement de la police nationale du ministère de l'intérieur : « [www.lapolicenationalerecrute.fr](http://www.lapolicenationalerecrute.fr) » et « [www.devenir-policier.fr](http://www.devenir-policier.fr) ». Dans ce cas, la date limite de validation des formulaires d'inscription est fixée au vendredi 29 mars 2019, à 18 heures (heure de Paris). Les candidats s'inscrivant en ligne devront impérativement compléter leur inscription en déposant ou en envoyant l'ensemble des pièces composant leur dossier au plus tard le vendredi 29 mars 2019 (le cachet de la poste faisant foi). Tout dossier incomplet sera rejeté.

Les candidats pourront également s'inscrire en remplissant par écrit un dossier d'inscription. La date limite de dépôt ou d'envoi des dossiers complets est fixée au vendredi 29 mars 2019 à minuit, heure de Paris (le cachet de la poste faisant foi). Tout dossier incomplet sera rejeté.

Les dossiers d'inscription pourront être téléchargés sur les sites internet du recrutement de la police nationale : « [www.lapolicenationalerecrute.fr](http://www.lapolicenationalerecrute.fr) » et « [www.devenir-policier.fr](http://www.devenir-policier.fr) », ou retirés auprès des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur Nord, Sud-Est, Sud et délégation régionale de Toulouse, Est, Ouest, Sud-Ouest, zone de défense et de sécurité de Paris, des secrétariats généraux pour l'administration de la police nationale de Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Nouvelle-Calédonie et Polynésie française.

Les fiches de profil de poste sont disponibles sur les sites internet du recrutement de la police nationale : « [www.lapolicenationalerecrute.fr](http://www.lapolicenationalerecrute.fr) » et « [www.devenir-policier.fr](http://www.devenir-policier.fr) », et auprès des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur Nord, Sud-Est, Sud, Est, Ouest, Sud-Ouest et délégation régionale de Toulouse, zone de défense et de sécurité de Paris, des secrétariats généraux pour l'administration de la police nationale de Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Nouvelle-Calédonie et Polynésie française.

La phase d'admissibilité, consistant en l'examen des dossiers par le jury, se déroulera à compter du mardi 23 avril 2019.

Une épreuve obligatoire de tests psychotechniques, pour les candidats déclarés admissibles, se déroulera le mardi 28 mai 2019, dans les centres d'examen des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) et les secrétariats généraux pour l'administration de la police nationale (SGAP) dont dépendent les candidats.

La phase d'admission se déroulera à compter du lundi 24 juin 2019.

Le nombre total de postes offerts par spécialité sera fixé par arrêté ministériel ultérieur précisant la répartition des postes par spécialité.

Les spécialités ouvertes sont les suivantes :

- électronique ;
- informatique ;
- traitement du signal.